

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AB PIECES GRAND GENEVE		16 RUE DE DEUX MONTAGNES QUEBEC 74100 VILLE-LA-GRAND	
SIRET	9 5 1 6 8 3 5 4 9 0 0 0 1 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	TRANSACTIONS IMMOBILIERES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	1 674	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXPERTS 166 BD VOLTAIRE 75011 PARIS Tél: 0143562940			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
		15/05/2024	VILLE-LA-GRAND
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Président	
16 rue Deux Montagnes, Québec		HABASSI ADELLE	
74100 VILLE-LA-GRAND			
SASU Capital 1000 €			
RCS THONON 951 683 549 00012			
APE : 4532Z - TVA : FR 92 951 683 549			

SASU AB PIÈCES GRAND GENEVE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINALE

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	251		251	
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	251		251	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	1 423		1 423	
<div>SASU AB PIÈCES GRAND GENÈVE 16 rue Deux Montagnes Québec 74100 VILLE-LA-GRAND SASU Capital 1000 € RCS THONON 951 683 549 00012 APE : 4532Z - TVA . FR 92 951 683 549</div>				

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	190 896		190 896	
70720000 VENTES DE MARCHANDISES 20%	190 896		190 896	
AUTRES PRODUITS	16 573		16 573	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	0		0	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	15 764		15 764	
79110000 AVANTAGES EN NATURE	809		809	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	207 470		207 470	
ACHATS DE MARCHANDISES	206 196		206 196	
60710000 ACHATS MARCHANDISES INTRACOMMU	4 570		4 570	
60720000 ACHATS MARCHANDISES A 20%	201 626		201 626	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	48 128		48 128	
60370000 VARIATIONS DES STOCKS	48 128		48 128	
AUTRES CHARGES EXTERNES	24 936		24 936	
60614000 CARBURANTS	1 001		1 001	
60630000 FOURNITURES ET PETIT EQUIPEMEN	1 611		1 611	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	11 480		11 480	
61350000 LOCATION MOBILIERES	606		606	
61352000 LEXCOM	313		313	
61353000 EPS	147		147	
61400000 CHARGES LOCATIVES	700		700	
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION	401		401	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	1 225		1 225	
62220000 COMMISSIONS & COURTAGES S/VTES	2 781		2 781	
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	2 800		2 800	
62570000 RECEPTION	144		144	
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICA	404		404	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	1 324		1 324	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	300		300	
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	134		134	
63130000 PARTICIP FORMATION PROFLE.	166		166	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	20 378		20 378	
64110000 SALAIRES,APPOINTEMENTS	19 695		19 695	
64120000 CONGES PAYES	682		682	
CHARGES SOCIALES	1 675		1 675	
64500000 CHARGES SOCIALES	1 675		1 675	
AUTRES CHARGES	439		439	
65100000 REDEVANCE CONCESS. BREV. LICEN	435		435	
65800000 CHARGES DIV. GESTION COURANTE	4		4	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	205 796		205 796	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	1 674		1 674	

5

Désignation de l'entreprise : AB PIECES GRAND GENEVE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	6
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	190 896
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	190 896
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	48 128
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	16 573
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	64 701
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	208 807
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	9 778
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	11 480
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	439
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	230 505
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	25 093
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	25 093
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	190 896	Effectifs au sens de la CVAE *	
		023		6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation financière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 5 1 6 8 3 5 4 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB PIECES GRAND GENEVE

ADRESSE (voie) 16 RUE DE DEUX MONTAGNES QUEBEC

CODE POSTAL 74100 VILLE VILLE-LA-GRAND

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

9 5 1 6 8 3 5 4 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AB PIECES GRAND GENEVE

ADRESSE (voie)

16 RUE DE DEUX MONTAGNES

QUEBEC

CODE POSTAL

74100

VILLE

VILLE-LA-GRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 DETTES PROVISO. POUR CONGES P			682.32
31/12/2023 OD Provisions pour congés payés		682.32	
43820000 CHARGES SOCIALES S/CP			72.60
31/12/2023 OD Provisions pour congés payés		72.60	
44810000 ETAT TAXE APPRENTISSAGE			17.73
31/08/2023 SA Salaire de 08/2023		3.44	
30/09/2023 SA Salaire de 09/2023		1.82	
31/10/2023 SA Salaire de 10/2023		4.10	
30/11/2023 SA salaire de 11/2023		4.18	
31/12/2023 SA Saaires 12/2023		4.19	

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
MARCHANDISES		48 128		48 128	
37100000 STOCKS DE MARCHANDISES		48 128		48 128	
AUTRES CREANCES		11 846		11 846	
44521000 TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE		14		14	
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER		11 832		11 832	
DISPONIBILITES		17 674		17 674	
51200000 BANQUE		17 674		17 674	
TOTAL II		77 648		77 648	
TOTAL GENERAL		77 648		77 648	

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000		1 000	
10110000 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	1 000		1 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 423		1 423	
TOTAL I	2 423		2 423	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	57 042		57 042	
40100000 FOURNISSEURS	57 042		57 042	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 678		6 678	
42100004 ABOUKHALID ANAS	983		983	
42100005 ABOUKHALED SAMIRA	1 319		1 319	
42100006 ESSID EDRIS	1 141		1 141	
42820000 DETTES PROVISO. POUR CONGES P	682		682	
43100000 SECURITE SOCIALE	969		969	
43720000 RETRAITE	194		194	
43730000 PREVOYANCE	739		739	
43820000 CHARGES SOCIALES S/CP	73		73	
44400000 ETAT: IMPOTS SUR LES BENEFICES	251		251	
44566000 TVA DEDUCTIBLE	297		297	
44566800 TVA DEDUCTIBLE INTRACOMMUNAUTA	14		14	
44810000 ETAT TAXE APPRENTISSAGE	18		18	
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	10 602		10 602	
45500000 ASSOCIES: COMPTES COURANTS	10 602		10 602	
AUTRES DETTES	904		904	
46700000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	904		904	
TOTAL III	75 225		75 225	
TOTAL GENERAL	77 648		77 648	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024			
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065													
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e							
						f							
						g							
						h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.		Remboursements.		Indemnités forfaitaires.		Remboursements.	
						5		6		7		8	
K DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										19 695			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A						0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

SASU AB PIÈCES GRAND GENÈVE
16 rue Deux Montagnes Québec
74100 VILLE-LA-GRAND
SASU Capital 1000 €
RCS THONON 951 683 549 00012
APE : 4532Z - TVA : FR 92 951 683 549

Désignation de l'entreprise AB PIECES GRAND GENEVE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 16 RUE DE DEUX MONTAGNES

74100 VILLE-LA-GRAND

Numéro SIRET * 9 5 1 6 8 3 5 4 9 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

ACTIF

Brut

1

Amortissements - Provisions

2

Net

3

Net

4

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

030

Immobilisations financières * (1)

040

042

Total I (5)

044

048

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

48 128

062

48 128

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances

Clients et comptes rattachés *

068

070

(2)

Autres * (3)

072

11 846

074

11 846

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

17 674

086

17 674

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

77 648

098

77 648

Total général (I+II)

110

77 648

112

77 648

PASSIF

Exercice N

NET

1

Exercice N-1

NET

2

Capital social ou individuel *

120

1 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

1 423

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

2 423

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés

166

57 042

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

169

310

172

6 678

Comptes courants d'associés

173

10 602

Autres dettes

175

904

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

75 225

Total général (I + II + III)

180

77 648

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise AB PIECES GRAND GENEVE

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 | Néant | *

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS		DÉFICITS	
Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires									
Production vendue		biens									
		services *									
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									
Production immobilisée *											
Subventions d'exploitation reçues											
Autres produits											
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises) *											
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)									
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)									
Rémunérations du personnel *											
Charges sociales (cf. renvoi 380)											
Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)									
Dotations aux provisions											
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)									
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)									
Total des charges d'exploitation (II)											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											
Produits financiers											
Produits exceptionnels											
Charges financières											
Charges exceptionnelles		(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))									
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))									
Impôts sur les bénéfices *											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											
Provisions non déductibles *											
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.no1)											
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés											
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Entreprise nouvelles (44 septies)		Zone franche urbaine (44 octies A)		Zones de restructuration de la défense (44 septies)		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies bis)					
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		Jeune entreprise innovante (44 septies A)		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Bassins d'emploi à dynamiser-BUD (art. 44 duodecies)					
Divers (44 quaterdecies)		ZFA NG (44 quaterdecies)		Créance due au report en arrière du déficit		Zone de développement prioritaire (44 septies)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											
Déficits antérieurs reportables : *											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AB PIECES GRAND GENEVE

31/12/2023

[illegible][illegible]

Désignation de l'entreprise : AB PIECES GRAND GENEVE

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Fonds commercial		495	497	498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	
TOTAL		570	572	574	576	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values	
	①	②	③	④	Court terme * ⑤ Long terme 19 % ⑥ 15 % ou 12,8 % ⑦ 0 % ⑧	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
TOTAL	578	580	582	584	586 581 587 589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583 594 595	
TOTAL				596	585 597 599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AB PIECES GRAND GENEVE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870+984+860)		870	

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	38 179
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	49 715
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

[illegible]

Dossier N° 202248 en Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

AB PIECES GRAND GENEVE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 16, rue des deux montagnes Quebec 74100 Ville-la-Grand

N° SIRET : 951 683 549 00012 RCS 951 683 549

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du :

L'an deux mille vingt quatre,

Le 28 juin,

À 14 heures.

Les associés de la société AB PIECES GRAND GENEVE, SASU au capital de 1 000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 16, rue des deux montagnes Quebec 74100 Ville-la-Grand, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M Adelle HABASSI, Le président directeur général.

Sont présents :

- Monsieur Adelle HABASSI, propriétaire de 100 actions,

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes pour l'exercice 2023,
- Propositions d'affectation du Résultat.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associées quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte :

SASU AB PIÈCES GRAND GENÈVE

16 rue Deux Montagnes Québec

74100 VILLE-LA-GRAND

SASU Capital 1000 €

RCS THONON 951 683 549 00012

APE : 4532Z - TVA . FR 92 951 683 549

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il n'y a aucune convention visée par l'article L. 223-19 du Code de Commerce

Deuxième résolution

Il en ressort pour l'année 2023, un bénéfice de 1 423 euros.

Les associés décident donc d'affecter les bénéfices de la manière suivante

- affecter une partie en réserve légale pour un montant de 73 euros,
- le reste sera affecté en réserve facultative pour un montant de 1 350 euros,

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Adelle HABASSI pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

Monsieur A. HABASSI

SASU AB PIÈCES GRAND GENÈVE

16 rue Deux Montagnes Québec

74100 VILLE-LA-GRAND

SASU Capital 1000 €

RCS THONON 951 683 549 00012

APE : 4532Z - TVA : FR 92 951 683 549